



Nombre de document(s) : **1**  
Date de création : **10 juin 2014**  
Créé par : **LP ISSEC PIGIER**

## table des matières

<b>BNP-Paribas: l'escalade</b>	
Charente Libre - 7 juin 2014.....	2

*Ce document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et ne peut être diffusé ou distribué.*



Charente Libre

Toutes

Actualités, samedi 7 juin 2014, p. 55

## BNP-Paribas: l'escalade

Selon BFMTV, relayant une information de l'agence financière Reuters, la justice américaine aurait évoqué un temps une amende de 16 milliards de dollars visant la banque pour avoir contourné un embargo américain sur plusieurs pays dont l'Iran.

Mais ce montant de 16 milliards de dollars «n'est pas d'actualité», a assuré un proche du dossier à BFM Business. Il s'agissait d'une tactique de négociation américaine pour faire monter les enchères.

Par ailleurs, la justice américaine semble continuer d'augmenter la pression sur la banque française. Des rumeurs rapportées par la presse américaine ont fait état d'une possible démission de Baudouin Prot, le président de la banque, comme gage de bonne volonté auprès des autorités américaines. Ces rumeurs n'ont toutefois pas été étayées.

Il n'empêche: le bras de fer est sévèrement engagé entre la France et les Etats-Unis sur ce dossier. Paris a réitéré hier sa menace de blocage des impopulaires négociations commerciales entre l'Union

européenne et les Etats-Unis après la fin de non-recevoir que lui a adressée Barack Obama la veille sur le dossier judiciaire de la banque BNP Paribas.

*«Ce traité qui peut être positif pour développer les échanges, ne peut exister que sur une base de réciprocité. Évidemment, si dans le cas d'une banque européenne, c'était d'unilatéralisme qu'il s'agissait et non pas de réciprocité, ça risque d'avoir des conséquences négatives»,* a déclaré hier matin sur RTL le chef de la diplomatie française Laurent Fabius, en référence au futur traité de libre échange entre Etats-Unis et Union européenne (TTIP).

Accusée d'avoir enfreint l'embargo américain dans certains pays comme l'Iran ou le Soudan, BNP Paribas, première banque française et européenne, risque jusqu'à 10 milliards de dollars d'amende ainsi qu'une suspension provisoire de certaines de ses activités aux Etats-Unis.

La France, qui craint que ces sanctions n'affectent la distribution de crédits alors qu'elle cherche à tout prix à la relancer, cherche à mettre les

autorités américaines devant leurs responsabilités en faisant valoir que ces pénalités sont disproportionnées et risquent de déstabiliser le système financier européen.

Selon M. Fabius, qui participait au dîner entre les chefs d'Etat français et américain, François Hollande a insisté sur le fait que l'affaire était «très importante pour l'Europe et pour la France» car si BNP Paribas était mise en difficulté, cela créerait «une interférence très négative pour l'Europe et pour son économie».

Barack Obama a éludé, selon M. Fabius, qui a toutefois estimé que les Américains avaient entendu les arguments français.

Pour des délits similaires de violation d'embargo, la banque néerlandaise ING avait en 2012 versé 619 millions de dollars et la britannique Standard Chartered 670 millions de dollars. Accusé de complicité de blanchiment, la britannique HSBC avait accepté la même année de payer 1,9 milliard de dollars. Dans les trois cas, aucune n'avait vu sa licence suspendue.

© 2014 Charente Libre ; CEDROM-SNi inc.

PUBLI-Cnews-20140607-CHA-1921859 - Date d'émission : 2014-06-09

Ce certificat est émis à LP ISSEC PIGIER à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

[Retour à la table des matières](#)